

PANEL SOCIO-ECONOMIQUE
"Liewen Zu Lëtzebuerg"

Document PSELL n° 75

mai 1995

Série 'Mode de vie des ménages'

6

1985 - 1992

***L'endettement :
Croissance interrompue***

Bernard Gailly

**CEPS/Instead
WALFERDANGE
Grand-Duché de Luxembourg**

1995

Le PSELL : Caractéristiques techniques

Le Panel socio-économique "Liewen zu Lëtzebuerg" a débuté en 1985. Il observe chaque année un échantillon représentatif des personnes et des ménages résidants au Luxembourg et attachés au régime de sécurité sociale ou de protection sociale du pays. En 1985, 6110 personnes appartenant à 2012 ménages ont été observées. Chaque année ces mêmes personnes sont interviewées. De nouvelles personnes entrent et d'autres sortent de l'échantillon: elles reproduisent spontanément l'évolution démographique du pays. La comparaison avec des études officielles montre que seuls les nouveaux immigrants sont légèrement sous-représentés.

L'échantillon est probabiliste, aléatoire simple et corrigé des biais de non-réponse. Les réponses aux questions sont données soit par l'individu intéressé (env. 46%) soit par les parents ou le conjoint de la personne intéressée (env. 47%). Il arrive qu'une autre personne réponde: l'enquête évite les questions auxquelles les répondants substitués pourraient avoir des difficultés de répondre valablement. Les documents relatifs à la gestion annuelle de l'échantillon sont disponibles sur simple demande.

Pour plus d'informations

(A. Kerger)

Tél: 00 352 33 32 33- 531

Fax: 00 352 33 27 05

Document produit par le :

CEPS/Instead

CENTRE D'ETUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETE
ET DE POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

B.P. 65, L-Walferdange
tél. (352) 33 32 33-1 - Fax. 33 27 05

Président: Gaston Schaber

ISBN 2-87987-048-8

Table des matières

1. EVOLUTION DU CONTEXTE ECONOMIQUE DEPUIS 1985	5
<hr/>	
2. LA PROPENSION A S'ENDETTER	9
<hr/>	
2.1 INVESTIR DANS SON LOGEMENT: AGE, GENERATION ET PERIODE	10
2.1.1 L'EFFET DE L'AGE	10
2.1.2 L'EFFET « GENERATION »	11
2.1.3 L'EFFET DE « PERIODE »	11
2.2 S'ENDETTER POUR DES BIENS DE CONSOMMATION: NOMBRE D'EMPLOIS ET PERIODE	12
2.2.1 L'EFFET DE PERIODE	12
2.2.2 LE NOMBRE D'EMPLOIS	12
2.3 LA PROPENSION A CUMULER LES EMPRUNTS: UN TEMPS D'ARRET	14
3. LES TAUX D'ENDETTLEMENT	16
<hr/>	
3.1 LE TAUX D'ENDETTLEMENT DES MENAGES ENDETTES AURAIT PLUTOT DIMINUE	16
3.2 QUI EST LE PLUS ENDETTE PAR DES EMPRUNTS HYPOTHECAIRES?	17
3.2.1 L'AGE DU CHEF DE MENAGE	17
3.2.2 LES MENAGES D'ISOLEES	18
3.3 QUI EST LE PLUS ENDETTE PAR DES EMPRUNTS NON-HYPOTHECAIRES?	18
3.3.1 LES LOCATAIRES SANS ENFANT	18
3.3.2 LES PROPRIETAIRES AVEC ENFANTS	18
3.4 LE TAUX D'ENDETTLEMENT ET LE CUMUL DES EMPRUNTS	18
4. LE RISQUE DE SURENDETTLEMENT	20
<hr/>	
4.1 LA FRAGILITE DU BUDGET DES MENAGES	20
4.2 RISQUE ET ENDETTLEMENT	21
4.2.1 L'ENDETTLEMENT	22
4.2.2 LE TAUX D'ENDETTLEMENT	22
4.2.3 LE MODE D'ENDETTLEMENT	22
4.2.4 LE MODE DE GESTION DU BUDGET	24
SYNTHESE	27
<hr/>	

1985 - 1992

L'ENDETTEMENT AU LUXEMBOURG

1. Evolution du contexte économique : 1985 - 1992

- En 1992, la récession s'installe.
- La proportion des ménages endettés se stabilise
- Le taux d'endettement des ménages pris dans leur ensemble se stabilise
- L'indice du montant mensuel à rembourser pour des investissements hypothécaires recule
- Le montant mensuel moyen à rembourser pour des dettes de consommation remonte

Tableau 1 :	Repères macro-économiques 1985 - 1992							
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
% de croissance du PIB aux prix du marché (prix : 85) (variations annuelles en %) ⁽¹⁾	2.9	4.8	2.9	5.7	6.7	3.2	3.1	1.8
Consommation des ménages (variations annuelles en %) ⁽¹⁾	2.7	2.6	5.0	3.9	3.9	4.0	6.5	1.7
Revenu mensuel net disponible des ménages (prix : 85) (variations annuelles en %) ⁽²⁾		6.6	11.0	5.4	3.8	3.4	6.7	1.6

(1) Source: STATEC

(2) Source: PSELL 1992

Après cinq années de croissance économique, les premiers signes d'un ralentissement se manifestent en 1990. La récession se poursuit en 1991 et s'accélère encore en 1992 (cf. P.I.B., Tableau 1).

La croissance de la richesse du pays a été soutenue notamment par l'évolution de la consommation des ménages qui évolue, elle-même, en fonction de l'évolution du revenu moyen dont disposent les ménages.

La réforme fiscale de 1987 a permis aux revenus des ménages de connaître une hausse très sensible (+ 11%, en francs constants). Mis en confiance, les ménages augmentent leur consommation de 5% (contre 2.7 et 2.6% au cours des deux années précédentes).

Le ralentissement de la croissance économique, à partir de 1990, aurait peut-être été un peu plus sensible si une seconde réforme fiscale n'avait pas provoqué un effet analogue en 1991. Le revenu mensuel moyen des ménages augmente de 6.7% par rapport à l'année précédente alors que la croissance annuelle des deux années antérieures s'établissait à 3.8 et 3.4%. L'impact de cette nouvelle hausse des revenus est considérable: la consommation des ménages s'élève cette fois de 6.5% par rapport à l'année précédente.

En 1992, la récession s'installe: sur le plan international la demande de biens diminue, les exportations et les importations de biens régressent. Par prudence et par manque de confiance dans une reprise rapide, les entreprises reportent les nouveaux investissements, la hausse des revenus ralentit et les ménages réduisent leur consommation (Tableau 1).

Tableau 2 :		Repères macro-économiques 1985 - 1990						
		(en francs constants, 1985)						
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Montants annuels des crédits immobiliers aux ménages (en millions Flux.) ⁽³⁾ (en francs constants, 1985)		14 948	18 568	22 244	27 176	29 841	34 936	35 434
Autorisations de bâtir (variations annuelles en %) ⁽¹⁾	12.7	-1.5	15.6	23.2	16.2	27.3	17.3	-3.1
Crédits hypothécaires: montant mensuel à rembourser (taux de croissance cumulé) ⁽²⁾	100.0	100.9	110.7	124.3	136.7	148.0	172.4	164.3

(1) Source: STATEC

(2) Source: PSELL 1992

(3) Source: Rapport de la commission du bâtiment, mars 1993 (IML, CFEP).

Il s'agit des nouveaux crédits et non du cumul des crédits alloués d'années en années.

En matière de logement, les autorisations de bâtir connaissent une première accélération en 1988 et une seconde en 1990. Elles augmentent respectivement de 23.2% en 1988 et de 27.3% en 1990. Il s'ensuit que les montants annuels des crédits immobiliers concédés aux ménages voient pratiquement leur volume doubler entre 1989 et 1991 par rapport aux trois années précédentes.

En 1991, la flambée des prix des terrains à bâtir au Grand-Duché de Luxembourg explique que *le montant de la dette hypothécaire* des ménages connaît aussi une hausse spectaculaire: il augmente de 16.5% en un an alors que la croissance annuelle moyenne n'est que de 8% au cours des cinq années précédentes.

Le taux d'endettement hypothécaire de chaque ménage correspond au rapport entre le montant mensuel à rembourser et le montant du revenu mensuel net disponible. Le montant à rembourser et les revenus des ménages ayant augmenté au même moment, il est logique d'observer que le taux d'endettement hypothécaire des ménages se trouve peu affecté par la hausse du montant à rembourser pour les emprunts hypothécaires.

En 1992, les autorisations de bâtir régressent. La croissance des montants annuels concédés aux ménages pour des crédits immobiliers commence à ralentir et, pour la première fois depuis 1985, l'indice du *montant mensuel à rembourser pour des investissements hypothécaires* recule de 172,4 à 164,3 (soit - 4,7%) (Tableau 2).

Tableau 3 : Repères macro-économiques 1985 - 1992 (en francs constants, 1985)								
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Crédits non-hypothécaires: montant mensuel à rembourser (taux de croissance cumulé) ⁽¹⁾	100.0	120.7	135.6	167.9	172.8	187.8	190.7	228.8

(1) Source: PSELL 1992

Par contre, le *montant mensuel moyen* que le ménage luxembourgeois doit rembourser en contre-partie des dettes qu'il a contracté **pour des biens de consommation reprend sa course** après deux années d'accalmie. Pour 100 francs remboursés chaque mois en 1985, chaque ménage luxembourgeois rembourse désormais, en moyenne, 228,8 Flux..

Dans le contexte de la très forte hausse des revenus qui s'est produite en 1991, les ménages ont commencé par investir massivement dans leur logement sans accroître sensiblement leurs dettes liées à l'acquisition de biens de consommation. En 1992, la croissance économique du pays connaît un très net ralentissement mais les revenus des ménages n'en diminuent pas pour autant. Ils connaissent même encore une très légère croissance en valeur réelle (croissance après déduction de l'inflation).

Cette fois, les ménages reprennent plutôt la voie des crédits à la consommation (c'est-à-dire des crédits à plus court terme). Le montant mensuel moyen à rembourser chaque mois pour ces dettes augmente très sensiblement (Tableau 3).

Tableau 4 : Repères macro-économiques 1985 - 1992								
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Proportion de ménages endettés (taux de croissance cumulé) ⁽¹⁾	100.0	107.3	114.7	124.9	124.9	130.9	137.8	136.3
Taux d'endettement des ménages ⁽¹⁾ (en francs constants, 1985)	9.0%	9.8%	9.2%	11.1%	10.7%	11.1%	12.1%	11.8%

(1) Source: PSELL 1992

Au total,

- la **proportion des ménages endettés semble se stabiliser en 1992** (Tableau 4)
- le **taux d'endettement des ménages luxembourgeois pris dans leur ensemble**, après avoir atteint son plus haut niveau en 1991 (12,1% du revenu mensuel net disponible) **se stabilise** à 11,8% de leur revenu mensuel net disponible en 1992. Il continue donc à s'inscrire dans le canal ascendant qu'il forme progressivement depuis 1985 (Tableau 4).

- On verra par la suite qu'un phénomène nouveau apparaît en 1992. Jusqu'ici, les hausses de l'endettement des ménages luxembourgeois ont généralement pu être attribuées à l'augmentation de la proportion des ménages endettés bien plus qu'à l'augmentation du taux d'endettement des ménages endettés. Pour la première fois depuis 1985, l'endettement non-hypothécaire¹ augmente sous l'influence **des deux facteurs** : hausse de la proportion de ménages endettés et hausse de leur endettement.

¹L'endettement à la consommation forme la plus grande partie de l'endettement non-hypothécaire (cf. p. 12).

2. La propension à s'endetter

- La propension à investir dans son logement : un effet de période, d'âge et de génération.
- La propension à s'endetter pour des biens de consommation : un effet de période et du nombre d'emplois dans le ménage. Un cas significatif : les ménages sans emploi.
- Le cumul des deux types d'emprunts: un temps d'arrêt.

Tableau 5: Proportions des ménages endettés en 1992 selon les profils des ménages indépendamment du type de dette

Profils des ménages	Nombre de ménages	dont: endettés en 1992	Répartition(*) du revenu selon ses origines		
			travail	retraite	invalidité
1. Revenus du travail < 80 000 Flux. pas d'enfants	111	55.1%	97.4%	0.0%	0.0%
2. Revenus du travail > 80 000 Flux. pas d'enfants	230	85.2%	97.6%	0.0%	0.0%
3. Rev. du trav., Alloc. familiales non-proprétaires	108	69.7%	90.8%	0.0%	0.0%
4. Rev. du trav., Alloc. familiales propriétaires; C. M. > 39 ans	204	79.7%	90.8%	0.0%	0.0%
5. Rev. du trav., Alloc. familiales propriétaires; C.M. < 40 ans	194	91.5%	91.3%	0.0%	0.0%
6. Rev. du trav., Pensions, All. fam.	172	78.3%	62.4%	15.9%	8.6%
7. Rev. du trav., Pensions, C.M. < 60 ans	150	66.2%	64.9%	19.8%	13.1%
8. Rev. du trav., Pensions, C.M. > 59 ans	243	26.5%	32.4%	58.6%	3.6%
9. Pensions, C.M. < 65 ans	144	32.8%	0.0%	62.7%	24.3%
10. Pensions, C.M. > 64 ans	301	9.1%	0.0%	89.7%	0.6%
Total échantillon	1856	56.3%	57.9%	30.1%	4.3%

Source: PSELL 1992

* Le total n'est pas égal à 100% parce que toutes les sources ne sont pas prises en compte

La propension à s'endetter, d'une manière générale, varie selon trois grandes catégories de ménages (Tableau 5).

1. Les ménages qui n'ont pas ou plus d'enfant en âge de scolarité et dont le revenu mensuel net disponible est composé quasi exclusivement de revenus provenant de leur travail : dans cette catégorie, c'est **le montant du revenu mensuel net disponible** qui favorise l'endettement.

2. Les ménages qui ont des enfants et qui disposent donc d'allocations familiales en plus de leurs revenus professionnels : dans cette catégorie, c'est le fait d'être **propriétaire et plus jeune** qui favorise la propension à s'endetter.
3. Enfin, lorsque les revenus du travail ne représentent qu'une partie des revenus, parce des pensions ou d'autres transferts publics entrent dans la composition des revenus, la propension des ménages à s'endetter diminue en même temps que **l'importance relative des revenus du travail** dans la composition du revenu total. Cette dernière observation est assez logique. Les organismes financiers n'accordent pas de nouveaux prêts hypothécaires aux personnes qui vivent uniquement d'une pension.

L'endettement hypothécaire et l'endettement lié à la consommation ne concernent donc pas au même titre toutes les catégories de ménages. Il est plus pertinent d'analyser séparément leur dynamique propre.

2.1 Investir dans son logement: âge, génération et période

La propension à investir dans son logement dépend de trois facteurs distincts : l'âge, la génération et la période.

Tableau 6: L'endettement par un crédit hypothécaire: effets de périodes, d'âge et des générations

Profils des ménages	Nombre de ménages	dont: endettés en 1992	endettés en 1985
1. C.M. pas propriétaire de la résidence principale	425	8.6%	0.0%
2. C.M. < de 50 ans propriétaire, sans travail	75	31.1%	19.1%
3. C.M. 65 ans et + propriétaire	357	1.8%	1.6%
4. C.M. 58 à 64 ans propriétaire	233	12.1%	7.3%
5. C.M. 51 à 57 ans travaille, propriétaire	145	30.4%	23.3%
6. C.M. 44 à 50 ans travaille, propriétaire	194	65.9%	47.4%
7. C.M. 37 à 43 ans travaille, propriétaire	206	71.3%	71.6%
8. C.M. 30 à 36 ans travaille, propriétaire	156	85.4%	78.2%
9. C.M. < 30 ans travaille, propriétaire	64	95.1%	78.9%
Total échantillon	1 856	32.7%	23.9%

Source: PSELL 1992

2.1.1 L'effet de l'âge

L'influence de l'âge s'observe en comparant des ménages identiques, appartenant à une même génération, à deux moments de leur vie : on observe ainsi que les ménages âgés de moins de 30 ans en 1985 sont plus souvent endettés en 1992, lorsqu'ils sont âgés de 30 à 36 ans (78,9% en 1985 et 85,4% en 1992). C'est la période de la vie d'un ménage au cours de laquelle il investit le plus souvent en vue d'acquérir son logement.

La génération âgée de 30 à 36 ans en 1985 et toutes les générations plus âgées à cette époque voient ensuite la proportion de leurs ménages endettés par des crédits hypothécaires diminuer en 1992 (78,2% en 1985 et 71,3% en 1992 pour la génération des 30 à 36 ans en 1985; 71,6% en 1985 et 65,9% en 1992 pour la génération des 37

à 43 ans en 1985) (Tableau 6). Après la période des investissements vient progressivement la période des remboursements et du désendettement.

Il est important d'insister, ici, sur le fait que les effets de l'âge ne se mesurent pas en comparant des *ménages différents* ayant des *âges différents* au *même moment* puisque, dans ce cas, on confronterait des « âges différents » avec des « ménages différents ».

2.1.2 L'effet « génération »

Les effets liés aux générations se mesurent en comparant des *générations différentes* qui ont eu le *même âge* à *deux époques différentes*.

Chaque génération se caractérise par le fait qu'elle peut avoir connu des événements spécifiques en tant que génération à des âges donnés et qu'à ce titre elle peut se distinguer de toute autre génération.

Cette comparaison s'avère particulièrement intéressante dans ce cas-ci. En effet, on observe systématiquement que chaque génération se retrouve plus souvent endettée que la génération qui l'a précédée au même âge, 7 ans plus tôt.

Il existe pourtant *une exception importante* : les chefs de ménages nés entre 1949 et 1955. Ils ont eu 25 ans entre 1974 et 1980, soit durant la longue période de crise économique. Ils sont âgés de 37 à 43 ans en 1992. *Ils forment la seule génération qui ne soit pas plus souvent endettée que la génération qui l'a précédée au même âge en 1985* (Tableau 6).

Cette génération a été marquée plus que les autres par cette période d'inflation galopante, de taux d'intérêts prohibitifs et d'instabilité économique. La crise est intervenue dans leur cycle de vie précisément au moment où les ménages s'endettent le plus souvent. Ils ont différé le moment d'acquérir leur logement si bien qu'en 1985, lorsqu'ils avaient 30 à 36 ans, ils se sont retrouvés aussi souvent endettés que les ménages plus jeunes, âgés de moins de 30 ans (respectivement, 78,2% et 78,9%, en 1985) (Tableau 6).

2.1.3 L'effet de « période »

Cet effet ne se confond ni avec les effets liés à l'âge, ni avec l'effet lié aux générations même si la plupart des générations sont porteuses à des degrés divers de certaines marques de l'évolution générale qui a caractérisé une période.

En 1985, moins d'un ménage sur quatre remboursait un emprunt hypothécaire. En 1992, un ménage sur trois se retrouve dans cette situation (Tableau 6). On peut certainement y voir un « signe du temps » : toute cette période se caractérise par un accroissement vigoureux de la richesse du pays et, en particulier, par une hausse considérable du revenu et du pouvoir d'achat des ménages qui avaient longtemps stagné sous l'effet de la crise économique des années 70 et du début des années 80².

Ces effets de période ne sont pas sans affecter le groupe particulier des chefs de ménages de moins de cinquante ans qui se trouvent sans travail. Ils ne forment sans doute pas un grand groupe mais la probabilité qu'ils se soient endettés pour acquérir leur logement a presque doublé en 7 ans (Tableau 6). Ce phénomène reflète bien la tendance générale qui a prévalu au cours de ces dernières années. L'accès à la propriété constitue presque une évidence indépendante des perspectives professionnelles de chacun.

On notera encore le développement d'un phénomène de cohabitation entre un chef de ménage qui n'est pas propriétaire du logement et une personne (ou un ménage) qui est toujours tenue

² Cf. P. Hausman « Evolution des revenus des ménages 1985-1990 » Document PSELL N°56, CEPS/Instead, Février 1994, et plus particulièrement les graphiques 3 et 4 qui retraçent l'évolution des revenus depuis 1978.

de rembourser un emprunt hypothécaire. C'est l'évolution de la composition des ménages au fil des années qui a entraîné des évolutions distinctes des deux critères qui définissent le chef de ménage : la personne qui apporte les revenus les plus élevés au ménage n'est plus nécessairement le propriétaire du logement.

2.2 S'endetter pour des biens de consommation: nombre d'emplois et période

Tableau 7: Profils des ménages endettés par des crédits non-hypothécaires

Profils des ménages	Nombre de ménages	dont: endettés en 1991	endettés en 1985
1. Pas d'emploi dans le ménage	583	10,8%	2,5%
2. 1 emploi dans le ménage	776	43,1%	27,8%
3. 2 emplois dans le ménage	393	70,3%	44,2%
4. 3 emplois et plus dans le ménage	104	81,6%	49,2%
Total échantillon	1856	40,8%	25,4%

Source: PSELL

2.2.1 L'effet de période

La propension des ménages à s'endetter en vue d'acquérir sans délai des biens de consommation durables ou non-durables subit le même effet de période que les investissements pour le logement. En 1985, 25,4% des ménages étaient endettés pour des biens de consommation. En 1992, cette proportion est passée à 40,8% (Tableau 7).

Si la mode des achats à crédit a pu se répandre, ce n'est pas sans raison. D'une part, depuis 1985 l'accroissement de la richesse du pays se traduit pratiquement en hausses de revenus pour les ménages : en 1992, les ménages avec un emploi sont aussi souvent endettés que les ménages avec deux emplois en 1985. D'autre part, l'avenir

peut être envisagé avec d'autant plus de sérénité que plusieurs personnes ont un emploi dans le ménage : la probabilité qu'un ménage s'engage dans des dettes non-hypothécaires s'élève en fonction du nombre d'emplois dans le ménage (Tableau 7).

2.2.2 Le nombre d'emplois

Le nombre d'emplois est un facteur plus discriminant que *le nombre de revenus* ou que *le montant du revenu mensuel net disponible*. Ceci se comprend assez bien lorsqu'on observe la nature des biens pour lesquels les ménages s'endettent le plus souvent.

Tableau 8 : Classement des emprunts à la consommation par ordre de fréquence décroissant (*)

Type d'emprunt	Fréquence (%)				
	1985	1987	1989	1991	1992
1. Voiture	13.8%	17.6%	23.6%	24.5%	25.6%
2. Meubles	5.3%	4.3%	5.0%	5.8%	5.8%
3. Electro-ménager	1.4%	1.4%	1.6%	1.9%	1.0%

Source: PSELL 1992

Le nombre de revenus et le montant des revenus ne dépendent pas seulement des revenus du travail. Ils peuvent provenir d'autres sources : revenus du capital, prestations familiales, pensions de retraite et autres revenus de remplacement.

Lorsque le nombre de revenus et leur montant proviennent du travail, le ménage doit assumer certaines charges dont il se

(*) Les financements liés au logement et les emprunts à caractère professionnel ne sont pas pris en compte.

dispenserait si ces revenus n'exigeaient pas que ses membres se rendent sur leur lieu de travail. Lorsque le mari, son épouse et un enfant travaillent, il est rare qu'ils travaillent tous au même endroit et selon des horaires identiques.

Il est donc logique que la multiplication des emplois dans un ménage augmente sa probabilité de s'endetter pour l'achat d'une voiture : plus d'un ménage luxembourgeois sur quatre rembourse ce type d'emprunt et sur l'ensemble des contrats de crédit non-hypothécaires, près de 2 sur 3 servent à rembourser l'achat d'une voiture. L'achat de meubles ou d'appareils électro-ménagers à crédit représentent peu de chose à côté de l'endettement pour l'achat de voitures (Tableau 8).

La fréquence de l'achat de voitures à crédit a pratiquement doublé entre 1985 et 1992 (Tableau 8). Ceci explique largement l'accroissement de la proportion de ménages endettés par des crédits à la consommation durant cette période (Tableau 7).

Il existe, toutefois, un cas particulier : les ménages sans emploi.

Entre 1985 et 1992, la proportion de ménages sans emploi qui se sont endettés par des crédits non-hypothécaires a quintuplé (2,5% en 1985, 10,8% en 1992) alors que, pendant la même période, la tendance générale de la population à contracter des crédits non-hypothécaires n'a même pas doublé (40,8 des ménages en 1992 pour 25,4% en 1985) (Tableau 7).

Nous avons déjà soulevé ce problème à plusieurs reprises sans nous y attarder. En réalité, l'explication de cette anomalie était simple mais la démonstration l'était moins.

La composition de ce groupe de ménages s'est modifiée entre 1985 et en 1992.

Au cours de cette période, trois « couches » de ménages se sont progressivement superposées pour former l'ensemble observé en 1992 :

1. les ménages sans emploi en 1985 qui sont toujours sans emploi en 1992 (des retraités)
2. les ménages où il existait au moins un emploi en 1985 et qui sont devenus progressivement des ménages sans emploi renouvelant ainsi la composition de ce groupe
3. enfin, un petit groupe de nouveaux ménages qui n'existaient donc pas en tant que tels en 1985 et qui ne disposent d'aucun revenu lié au travail en 1992 (Tableau 9).

Tableau 9 : Trajectoires comparées des ménages avec ou sans emploi en 1992

Trajectoires des ménages	Nombre de ménages en 1992	Age du chef de ménage		Revenu disponible par U.C.		Proportion de ménages endettés (%)		Proportion de crédits non-hypoth.	
		85	92	85	92	85	92	85	92
1. Ménages sans emploi en 85 et en 92	303	67.2	73.7	29 912	50 767	3.3	10.5	1.8	5.7
2. Ménages avec emploi en 85 et sans emploi en 92	214	55.3	61.9	38 182	47 447	27.5	26.3	19.4	18.3
3. Nouveaux ménages sans emploi en 92	67		66.5		50 792		14.0		9.9
4. Ménages avec au moins un emploi en 92	919	42.2	48.6	35 563	61 848	55.8	71.2	31.7	54.4
5. Nouveaux ménages avec emploi en 92	354		35.7		63 582		82.9		55.1
Total échantillon	1 856	49.4	52.4	34 760	58 315	54.0	56.3	23.6	40.8

Source: PSELL 1992

Nous ne commenterons, ici, que les deux premiers groupes³ (groupes 1 et 2 du tableau 9) parce qu'ils forment le groupe des ménages sans emploi en 1992 et parce que nous disposons d'informations à leur sujet en 1985.

Groupe 1 : Les 303 ménages sans emploi en 1985 ont simplement suivi la tendance générale de la population en matière d'endettement à la consommation. Ils sont plus souvent endettés et plus lourdement endettés par des crédits à la consommation.

Groupe 2 : Les ménages qui disposaient de revenus liés au travail en 1985 et qui n'en disposent plus en 1992 n'ont pas modifié le comportement qu'ils avaient déjà adopté à l'époque où ils disposaient de revenus du travail: ils étaient plus souvent endettés que les ménages sans emploi. Ils ont changé de statut et de groupe mais ils sont aussi souvent endettés qu'auparavant (Tableau 9, groupe 2). Comme tous les autres chefs de ménage, ils ont changé au cours de cette période. Ils ont pris de l'âge et ils ont ainsi atteint « l'âge de la retraite ». Leur revenu mensuel net disponible a donc diminué mais, simultanément, le revenu par unité de consommation a augmenté témoignant ainsi des modifications qui se sont produites dans la composition du ménage : les enfants sont partis, des parents qui cohabitaient sont décédés. Malgré ces changements, ces ménages sont restés aussi souvent endettés qu'en 1985, lorsqu'ils disposaient de revenus du travail, et ils sont entrés dans la catégorie des ménages sans emploi en y important leur propension à l'endettement.

La très forte progression de la proportion de ménages endettés par des crédits non-hypothécaires dans le groupe des ménages sans emploi n'a donc rien d'une *anomalie du comportement de ce groupe*. C'est la composition du groupe qui s'est modifiée.

La différence entre les nouveaux venus et les ménages qui se trouvaient déjà auparavant dans cette catégorie est particulièrement nette en matière de crédits non-hypothécaires parce que, les uns comme les autres, ils ont atteint un âge où les emprunts hypothécaires sont remboursés ou s'éteignent progressivement.

2.3 La propension à cumuler les emprunts: un temps d'arrêt

La distinction entre les emprunts hypothécaires et les emprunts sans hypothèque correspond davantage aux pratiques des ménages qu'à une réalité juridique.

Les crédits à la consommation sont réglementés par une loi spécifique de 1993⁴. Les contrats de crédit destinés à la rénovation ou à l'amélioration du logement ne relèvent pas de cette loi. Les contrats liés à une activité professionnelle ne sont pas davantage visés.

Or, il arrive souvent qu'un ménage passe un contrat de crédits destiné à améliorer son logement sans recourir à un emprunt hypothécaire. Inversement, un jeune ménage peut effectuer un emprunt hypothécaire dont le montant ne couvrira pas seulement le coût du bâtiment mais aussi d'autres dépenses prévisibles (électro-ménager, vacances). Ce genre de pratique est particulièrement astucieux lorsque les taux d'intérêts à long terme sont moins élevés que les taux à court terme. Pour les mêmes produits ou services, d'autres ménages auront recours à des crédits à la consommation dont le coût sera plus élevé.

³ Une note plus détaillée sera rédigée et pourra être obtenue sur simple demande au CEPS.

⁴ Memorial A-N°66, 24 août 1993, pp. 1181 - 1184.

Il serait donc caricatural d'assimiler « crédit hypothécaire et investissement dans le logement » ou « crédit sans hypothèque et crédit à la consommation ». Il serait aussi aventureux de prétendre que l'on peut discerner de manière claire et distincte les emprunts privés et les emprunts professionnels.

La distinction que nous avons adoptée nous paraît plus *pertinente*, c'est à dire *plus cohérente avec les objectifs de notre étude*, qu'une distinction strictement juridique, parce qu'elle s'appuie sur la pratique des ménages et donne *la priorité au type de contrat* plutôt qu'à la destination spécifique (et hypothétique) de l'emprunt.

La très grande variabilité des taux hypothécaires selon les institutions et la durée des remboursements en font une pratique très différente des emprunts non-hypothécaires.

Type d'endettement	Fréquences (%)				
	1985	1987	1989	1991	1992
1. Pas d'endettement	58.7%	52.5%	48.4%	43.1%	43.7%
2. Emprunt hypothécaire <i>exclusivement</i>	15.9%	16.6%	13.9%	16.8%	15.5%
3. Crédit non-hypothécaire <i>exclusivement</i>	17.4%	21.2%	22.1%	22.6%	23.5%
4. Emprunt hypothécaire et non-hypothécaire	8.0%	9.7%	15.6%	17.5%	17.3%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source: PSELL 1992

On peut ainsi distinguer quatre grands types de pratiques selon que le ménage n'est lié par aucun emprunt, est lié uniquement par un emprunt hypothécaire, uniquement par un ou plusieurs emprunts non-hypothécaires ou encore par les deux types de contrats.

Jusqu'en 1987, la majorité des ménages luxembourgeois n'avait pas de dette et moins d'un ménage sur dix cumulait les deux types

de dettes (Tableau 10).

La situation bascule ensuite : la majorité des ménages rembourse des dettes et la pratique du cumul des emprunts devient plus fréquente que l'emprunt hypothécaire exclusif. Nous avons parlé à cette époque d'une « vague d'endettement ».

Elle se poursuit jusqu'en 1991 : 56,9% des ménages sont endettés et la pratique du cumul des emprunts a connu un taux de croissance de plus de 100% depuis 1985 (17,5% des ménages en 1991 pour 8% en 1985) (Tableau 10).

La situation ne se modifie pas en 1992.

On observe toutefois une exception : la proportion des ménages endettés uniquement par des crédits à la consommation continue inexorablement à progresser en 1992. Depuis 7 ans, le mouvement se diffuse lentement mais sûrement : cette pratique touchait 17,4% des ménages en 1985, elle touche 23,5% des ménages en 1992 (Tableau 10).

Par opposition, pendant la même période, la proportion des ménages endettés uniquement par des crédits hypothécaires est restée très stable. L'endettement hypothécaire n'a progressé que dans le cadre des emprunts multiples, combinant les deux types de contrats.

Mais l'extension de l'endettement par la diffusion de la pratique du cumul **marque un temps d'arrêt en 1992.**

3. Les taux d'endettement

- La multiplication des ménages endettés et la progression des taux d'endettement connaît un temps d'arrêt en 1992 surtout dans le domaine des emprunts hypothécaires.
- Les dettes hypothécaires pèsent surtout sur le budget des jeunes ménages et des ménages de personnes isolées.
- Les emprunts non-hypothécaires pèsent surtout sur le budget des locataires sans enfant et des ménages sans dette hypothécaire ayant encore des enfants. Ils ont deux points communs : ce sont des ménages d'actifs qui ne cumulent pas le poids d'une dette à long terme et la charge d'enfants.
- Le cumul des types d'emprunts fait monter le taux d'endettement global des ménages et parmi les ménages qui cumulent les deux types d'emprunts, ce sont les ménages d'isolés qui supportent, en moyenne, le taux d'endettement le plus élevé.

3.1 Le taux d'endettement des ménages endettés aurait plutôt diminué

Le taux d'endettement d'un ménage se mesure en rapportant le montant mensuel à rembourser au revenu mensuel net disponible du ménage. Calculé sur l'ensemble des ménages luxembourgeois, ce taux d'endettement semble avoir augmenté: 11,8% du revenu mensuel net disponible en 1992 pour 9% en 1985.

	1985	1987	1989	1991	1992
Proportion de ménages endettés	41,3%	47,5%	51,6%	56,9%	56,3%
Leur taux d'endettement	21,8%	19,5%	20,7%	21,3%	21,1%

Source: PSELL 1992

Mais cette évolution d'ensemble tient à la multiplication des ménages endettés (56,9% en 1991 pour 41,3% en 1985) et non à une hausse du taux d'endettement des ménages endettés (21,8% du revenu mensuel net disponible des ménages endettés en 1985 pour 21,3% en 1991). La multiplication des ménages endettés entraîne une diminution du nombre de

ménages sans dette qui produit à son tour, mécaniquement, une augmentation du taux d'endettement moyen de l'ensemble de la population (Tableau 11).

En 1992, la progression des ménages endettés et des taux d'endettement marquent un temps d'arrêt et ce phénomène s'observe surtout en matière d'emprunts hypothécaires.

	1985	1987	1989	1991	1992
Proportion de ménages endettés	23,9%	26,3%	29,5%	34,3%	32,7%
Leur taux d'endettement	18,5%	16,3%	16,5%	16,9%	16,4%

Source: PSELL 1992

En 1985, 23,9% des ménages ont une dette hypothécaire. Ils sont 34,3% en 1991 mais ils ne sont plus que 32,7% en 1992. Leur taux d'endettement moyen a plutôt diminué: 18,5% en 1985 et 16,4% de leur revenu disponible en 1992 (Tableau 12).

	1985	1987	1989	1991	1992
Proportion de ménages endettés	25,4%	30,9%	37,7%	40,1%	40,8%
Leur taux d'endettement	17,9%	16,1%	15,5%	15,0%	15,9%

Source: PSELL 1992

En matière de dettes non-hypothécaires, la proportion de ménages endettés poursuit sa lente progression et leur taux d'endettement semble remonter peu à peu vers les sommets des années 80 (Tableau 13).

	1985	1987	1989	1991	1992
Proportion de ménages endettés	8,0%	9,7%	15,6%	17,5%	17,3%
Leur taux d'endettement	32,2%	25,5%	28,8%	28,6%	26,6%

Source: PSELL 1992

La proportion de ménages cumulant les deux types d'emprunts a doublé depuis 1985 mais elle ne progresse plus en 1992. Leur taux moyen d'endettement qui stagnait autour de 28% depuis 1989 affiche pour la première fois un recul assez net: il ne représente plus que 26,6% de leur revenu (Tableau 14).

3.2 Qui est le plus endetté par des emprunts hypothécaires?

Profils des ménages	Nombre de ménages	taux d'endettm. en 1992	revenu net disponible	revenu disponible par U.C.
1. C.M. < 30 ans, travaille, pas de crédit consommation	32	27,7%	78 439	55 445
2. Ménages non-familiaux	47	25,6%	77 872	73 722
3. C.M. < 30 ans, travaille, a des crédits consommation	29	19,0%	112 268	61 025
4. C.M. 30 à 36 ans, travaille, pas de crédit consommation	61	18,1%	114 395	55 263
5. C.M. 30 à 36 ans, travaille, a des crédits consommation	72	16,2%	134 358	64 434
6. C.M. 37 ans et +, pas de crédit consommation	157	15,7%	133 694	52 342
7. C.M. 37 ans et +, a des crédits consommation	208	12,5%	165 044	64 161
Total	608	16,4%	134 292	60 369

Source: PSELL 1992

3.2.1 L'âge du chef de ménage

Parmi les ménages qui supportent une dette hypothécaire, les plus endettés sont surtout les **jeunes ménages** et les ménages non-familiaux (qui sont surtout formés de **personnes isolées**).

Viennent ensuite les ménages de 30 à 36 ans qui travaillent et enfin les ménages plus âgés, que le chef du ménage travaille ou non. Plus les ménages avancent en âge plus le poids de leurs investissements dans leur logement s'allège.

Les revenus tendent généralement à s'élever avec l'âge (Tableau 15).

Les ménages sans dette de consommation sont un peu plus endettés sur le plan hypothécaire que les ménages ayant des dettes de consommation. Il existe donc un phénomène d'interaction entre les deux types d'emprunt (Tableau 15).

3.2.2 Les ménages d'isolés

Les ménages d'isolés présentent un taux d'endettement hypothécaire assez élevé (25,6%). Leur revenu mensuel net disponible est parmi les plus faibles mais leur pouvoir d'achat est, en moyenne, le plus élevé. Un tiers d'entre eux sont des personnes retraitées qui arrivent au terme de leurs remboursements. Les deux autres tiers sont des actifs de 25 à 50 ans qui n'ont aucune autre personne à charge.

3.3 Qui est le plus endetté par des emprunts non-hypothécaires?

Profils des ménages	Nombre de ménages	taux d'endettmt. en 1992
1. C.M. locataire, sans enfant	113	22,2%
2. C.M. locataire avec enfants	79	15,2%
3. C.M. prop. sous hypothèque	301	12,3%
4. C.M. propriétaire, sans enfant	194	15,4%
5. C.M. propriétaire avec enfants	70	23,1%
Total	758	15,9%

Source: PSELL 1992

3.3.1 Les locataires sans enfant

Les ménages les plus endettés en matière non-hypothécaire sont des locataires. Ils n'investissent pas dans leur logement mais ils doivent payer leur loyer. Le poids de leur dettes pour des biens de consommation peut s'élever davantage lorsqu'il n'ont pas d'enfant à charge (Tableau 16).

3.3.2 Les propriétaires avec enfants

Le phénomène inverse s'observe chez les propriétaires qui ont terminé de rembourser leur emprunt hypothécaire. Ils ont encore des enfants. Ils sont plus jeunes et plus souvent actifs que les propriétaires n'ayant plus d'enfant. La disparition de toute contrainte financière à long terme permet à ces ménages encore actifs de consacrer une part plus importante de leurs revenus à l'acquisition de biens de consommation par voie d'endettement.

Les locataires sans enfant et les propriétaires ayant des enfants ont deux points communs: ils sont encore actifs et ne cumulent jamais des dettes à long terme et la charge d'enfants. Ils peuvent donc s'engager davantage dans des dettes à court terme.

3.4 La taux d'endettement et le cumul des emprunts

Type d'endettement	Taux d'endettement moyen par ménage endetté				
	1985	1987	1989	1991	1992
Crédit hypothécaire <i>exclusivement</i>	18,8%	18,1%	17,2%	18,6%	18,9%
Crédit non-hypothécaire <i>exclusivement</i>	19,5%	17,8%	17,3%	17,6%	18,4%
Crédit hypothécaire et crédit non-hypothécaire	32,2%	25,5%	28,8%	28,6%	26,6%

Source: PSELL 1992

Le cumul des types d'emprunt fait monter le taux d'endettement à 26,6% du revenu disponible contre 18,9% en cas d'endettement exclusif par un emprunt hypothécaire et 18,4% en cas d'endettement exclusif par des dettes de consommation (Tableau 17).

Tableau 18: Proportions des ménages endettés pour plus de 30% de leur revenu disponible, selon la structure de leur dette					
Type d'endettement	Proportions de ménages endettés pour plus de 30% de leur R.D.				
	1985	1987	1989	1991	1992
1. Crédit hypothécaire <i>exclusivement</i>	15.3%	10.6%	8.7%	13.5%	14.3%
2. Crédit consommation <i>exclusivement</i>	11.7%	13.6%	10.7%	10.5%	11.4%
3. Crédit hypothécaire et crédit non-hypothécaire	39.8%	27.3%	33.9%	32.7%	27.5%

Source: PSELL 1992

Le cumul des deux types d'emprunt triple la probabilité qu'un ménage rembourse chaque mois plus de 30% de son revenu disponible : 27,5% des ménages qui cumulent les deux types d'emprunt pour 14,3% en cas d'endettement exclusif par un emprunt hypothécaire et 11,4% en cas d'endettement exclusif par des dettes de consommation (Tableau 18).

Tableau 19: Taux d'endettement des ménages cumulant les types de dettes selon la structure du ménage		
Structure du ménage	Nombre de ménages	leur taux d'endettement en 1992
1. Ménages d'isolés	27	37.2%
2. Famille nucléaire sans enfant	62	29.4%
3. Famille nucléaire avec enfants	168	26.2%
4. Famille clanique	64	20.4%
Total	321	26.6%

Source: PSELL 1992

Mais, fait intéressant, parmi les ménages qui cumulent les deux types d'emprunt, ce sont une fois encore *les ménages d'isolés* qui supportent la plus lourde charge : 37.2% de leur revenu disponible contre 26.6% pour l'ensemble des ménages qui cumulent les deux types de dettes (Tableau 19).

Ces ménages sont peu nombreux⁵. Leur situation a déjà été évoquée à propos de l'endettement hypothécaire et le groupe de ménages d'isolés qui cumulent les deux types d'emprunt présente des caractéristiques similaires: leur

revenu mensuel net disponible est, en moyenne, le plus faible mais leur pouvoir d'achat est nettement supérieur au pouvoir d'achat des familles nucléaires avec enfants ou des ménages de type clanique (au moins trois adultes).

⁵ Ce groupe comprend quelques cas de parents isolés avec enfants à charge mais ils sont trop peu nombreux pour influencer les résultats et il est impossible d'en tirer une conclusion fiable.

4. Le risque de surendettement

Les loyers créent plus souvent que les emprunts hypothécaires un contexte qui *peut* rendre l'endettement à la consommation compromettant pour l'équilibre du budget parce qu'ils concernent une catégorie de ménages parmi lesquels on trouve ceux

- dont le revenu moyen n'est pas parmi les plus élevés
- dont l'endettement à la consommation est particulièrement élevé
- et le comportement d'épargne relativement rare

Cette analyse débouche logiquement sur le problème des ménages qui risquent de se retrouver en situation de surendettement⁶. Nous aborderons le surendettement sous l'angle du « risque » plutôt que dans la perspective du fait accompli désignant « les ménages surendettés ». Le « risque » ne signifie pas « le surendettement » mais il l'englobe. Cette manière d'aborder le problème est fondée sur plusieurs raisons.

1. Les définitions du surendettement varient. Ces définitions ne permettent guère de prendre en compte les locataires qui, n'ayant contracté aucune dette, se trouvent en pratique dans l'impossibilité de payer leur loyer ou d'autres factures.
2. Entre un ménage qui n'est pas encore surendetté et un ménage dont le surendettement est avéré, l'écart est ténue. Le seuil peut être franchi aisément dans un sens comme dans l'autre. L'idée d'une graduation des risques nous semble donc plus pertinente.
3. Elle nous permettra d'analyser dans une prochaine étude la stabilité ou l'instabilité des ménages sur une échelle de risque au cours du temps, les conditions qui favorisent la stabilité ou le franchissement des seuils dans un sens ou dans l'autre, les signes avant-coureurs d'une dégradation ou d'une amélioration de la situation d'un ménage⁷.

Nous avons donc développé un indice composite permettant de situer les ménages dans différentes zones de risque⁸. Signalons simplement deux points importants.

1. Il est bien entendu que la zone à haut risque comprend notamment les ménages qui n'ont pas pu honorer certaines factures au cours de l'année. Elle n'est pas composée uniquement de ménages dont les revenus sont faibles. On y trouve aussi des ménages plutôt aisés dont le taux d'endettement est élevé. Les dettes de consommation pèsent particulièrement lourd dans le budget de ces derniers.
2. D'autre part, un ménage peut se trouver dans une zone à haut risque sans avoir atteint le taux d'endettement de 33% du revenu mensuel net disponible, taux souvent présenté comme un seuil de sécurité pour le seul poste des investissements dans le logement.

4.1 La fragilité du budget des ménages

⁶ Le régime luxembourgeois des avantages fiscaux liés non seulement aux emprunts hypothécaires mais aussi aux crédits personnels a probablement un effet très sensible sur le risque de surdettement. Nous réservons cette question pour une étude spécifique.

⁷ Le dispositif de l'étude PSELL (Panel Socio-économique « Liewen Zu Lëtzebuerg ») effectuée par la division « ménages » du CEPS permet de suivre un échantillon représentatif constitué des mêmes ménages et des mêmes personnes d'années en années et d'attribuer progressivement à chaque ménage et à chaque personne l'ensemble des informations récoltées à leur sujet.

⁸ Un nouveau document plus détaillé est actuellement en préparation.

Tableau 20: Distribution des ménages sur l'échelle de risque de surendettement (1992)

Niveau de risque	Nombre de ménages	%
1. Pas de difficultés	1276	68,7%
2. 'Peu' ou 'pas trop'	392	21,1%
3. Beaucoup de difficultés	145	7,8%
4. 'Assez bien' de difficultés et factures impayées	27	1,5%
5. Beaucoup de difficultés et factures impayées	16	0,9%
Total échantillon	1856	100,0%

Source: PSELL 1992

1. La majorité des ménages ne présente aucun risque de surendettement. Ils n'ont aucune difficulté dans la gestion de leur budget. Ils ont toujours honoré leurs factures (Tableau 20).

2. Sur le second échelon de l'indice, on trouve 21,1% des ménages: ils n'ont jamais manqué d'honorer leurs factures mais pour les raisons les plus diverses il peut leur arriver de rencontrer quelques difficultés dans la gestion de leur budget. Aussi longtemps que ces accrocs resteront des accidents mineurs, ces ménages resteront hors de danger. Si ces

pannes devaient devenir régulières, ces ménages entreraient dans la zone de risque. La fragilité de leur situation financière diminuerait leur capacité de faire face à de nouveaux problèmes. Ils passeraient au minimum dans la zone qui correspond au troisième échelon de l'indice. Le second échelon est donc un groupe « charnière ». Il méritera, par la suite, une attention particulière. Nous signalerons simplement ici le fait qu'en passant au troisième échelon, ces ménages n'auront plus qu'une chance sur deux de sortir de la zone de risque au cours de l'année suivante, alors qu'ils avaient auparavant près de 9 chances sur 10 de rester hors de cette zone (soit les échelons 1 et 2)⁹.

3. Le *risque* de surendettement apparaît au troisième niveau de l'indice. Il est formé par 7,8% des ménages ayant rencontré de réelles difficultés dans la gestion de leur budget au cours de l'année sans laisser pour autant des factures impayées. A priori, il n'y a pas de raison de penser que ces ménages soient surendettés. Ceci n'exclut pas qu'ils aient pu être confrontés à une situation plus grave au cours de l'année précédente ou qu'ils soient de nouveau confrontés à de graves problèmes l'année suivante. (Le dispositif de l'étude PSELL permettra d'envisager cette hypothèse dans un prochain document).
4. Les quatrième et cinquième niveaux de l'échelle regroupent 2,4% des ménages qui font état de graves difficultés dans la gestion de leur budget mensuel et de l'impossibilité de payer certaines factures (notamment des échéances liées à des emprunts).
5. Si l'on regroupe les trois derniers échelons, il apparaît que la situation d'ensemble est restée rigoureusement stationnaire par rapport à 1991 : 10,2% des ménages se situent dans la zone de **risque** de surendettement **sans pour autant se trouver nécessairement surendettés**.

4.2 Risque et endettement

⁹ Le document en préparation donnera davantage de détails.

4.2.1 L'endettement

Il va de soi que l'endettement n'a pas été pris en compte dans l'élaboration de l'échelle de risque. Nous nous plaçons en quelque sorte dans la position d'un banquier sollicité par un ménage et qui ignore le niveau d'endettement de ce ménage. Il est donc parfaitement légitime de s'interroger sur les liens qui peuvent exister entre l'endettement et la fragilité du budget des ménages :

- parmi les ménages endettés, 14% sont des ménages à risque (score 3) ou à haut risque (scores 4 et 5)
- parmi les ménages sans dette, 4,8% seulement sont situés dans cette zone. Soit trois fois moins. Rappelons qu'un ménage sans dette peut aussi se trouver dans l'impossibilité de payer une facture.

4.2.2 Le taux d'endettement

Le score de risque tend à augmenter avec **le taux d'endettement** global du ménage mais **ceci ne justifie pas que l'on identifie systématiquement un taux d'endettement élevé et un risque de surendettement élevé.**

Pourquoi?

1. Parce que ce lien ne dépend pas du taux d'endettement hypothécaire mais uniquement du taux d'endettement non-hypothécaire, c'est-à-dire essentiellement du taux d'endettement pour des biens de consommation.
2. Parce que ce lien entre le degré de risque et le taux d'endettement pour des biens de consommation n'est pas linéaire. Les taux d'endettement à la consommation les plus élevés ne correspondent pas nécessairement aux risques les plus élevés.
 - Le degré du risque encouru par un ménage commence par augmenter jusqu'à ce que le taux d'endettement pour des biens de consommation atteigne 20% du revenu mensuel net disponible. Il passe ainsi de 1.32 à 2.05. Après quoi, le score de risque commence à diminuer.
 - Lorsque le taux d'endettement pour des biens de consommation dépasse 25%, le score de risque se stabilise à un niveau inférieur (1.81).

Ceci peut s'expliquer par un effet d'interaction entre les investissements dans le logement et les dettes de consommation : lorsque les dépenses pour le logement sont faibles, le ménage peut se permettre de s'endetter davantage pour des biens de consommation sans compromettre pour autant l'équilibre du budget.

Le risque s'élève avec l'endettement à la consommation mais un taux d'endettement à la consommation « élevé » ne signifie un « risque élevé » que sous certaines conditions.

Pour y voir plus clair il faut considérer le degré de risque auquel s'exposent les ménages en prenant en compte successivement :

1. l'influence des investissements et dépenses pour leur logement (*le mode d'endettement*)
2. le poids des autres investissements et dépenses (*le mode de gestion du budget*).

4.2.3 Le mode d'endettement

Tableau 21: Scores de risques (min. = 1; max. = 5) et proportion de ménages en difficulté selon le mode d'endettement						
	Propriét. sans dette	Propriét. avec hypoth.	Propriét. et dette non-hypoth.	Hypoth. et dette non-hypoth.	Locataire sans dette	Locataire et dette non-hypoth.
Score des ménages sur l'échelle de risque	1.22	1.40	1.43	1.61	1.51	1.90
% de ménages en difficulté(*)	2.9%	10.9%	10.3%	14.0%	10.2%	26.2%
Total %	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<i>Total n =</i>	595	287	264	321	216	173

Source: PSELL 1992

(*) Pourcentage de ménages ayant des scores de 3, 4 ou 5.

Les emprunts hypothécaires ne couvrent pas l'ensemble des dépenses pour le logement. Les locataires doivent aussi assumer chaque mois le poids de leur loyer. Les dépenses pour le logement recouvrent donc ces deux aspects.

1. Le degré de risque le plus bas se présente **lorsque le ménage ne supporte ni dépenses pour son logement** (frais d'entretien mis à part), **ni endettement pour des biens de consommation** (score=1.22). Si quelques ménages se trouvent néanmoins dans la zone de risque, c'est bien parce que les ménages endettés n'ont pas le « privilège exclusif » du surendettement (Tableau 21).
2. Le score de risque commence à s'élever dès **que des emprunts apparaissent** dans les ménages. Le score de risque et la proportion de ménages situés dans la zone à risque restent néanmoins limités tant que le ménage n'est endetté que par un seul type d'emprunt. Soit il investit dans son logement et paie ses achats au comptant. Soit il est propriétaire de son logement et ne rembourse que des dettes à la consommation (Tableau 21).
3. **Les locataires sans dette** forment un groupe particulier. Ils ont tendance à courir des risques légèrement plus élevés que les précédents sans que pour autant la proportion de ménages à risque soit plus importante. En l'absence de toute dette, les risques encourus par ces ménages doivent probablement s'expliquer par des facteurs liés à leurs revenus, à leur pouvoir d'achat ou au mode de gestion de leur revenu.
4. Le score de risque et la proportion de ménages situés dans la zone à risque
 - continuent à s'élever en cas de **cumul des dettes** hypothécaires et à la consommation
 - puis grimpent vers leur sommet dans le groupe des **locataires endettés à la consommation** (score : 1.90) (proportion de ménages à risque: 26.2%) (Tab. 21).

Ce sont les deux seuls types de ménages qui additionnent le poids des dettes à la consommation et le poids des dépenses pour leur logement.

On observe ici clairement les effets de l'interaction entre les dépenses pour le logement et les dettes à la consommation : les dépenses pour le logement créent un contexte qui peut rendre l'endettement à la consommation compromettant pour l'équilibre du budget.

4.2.4 Le mode de gestion du budget

Tableau 22: Revenu Disponible (R. D.), éléments du budget du ménage et proportion de ménages en difficulté selon le mode d'endettement						
	Propriét. sans dette	Propriét. avec hypoth.	Propriét. et dette non-hypoth.	Hypoth. et dette non-hypoth.	Locataire sans dette	Locataire et dette non-hypoth.
Rev. mensuel net disp. (Flux.)	97 126	116 242	157 575	150 424	73 973	109 860
Dépenses domestiques/ R.D.	47.2%	37.4%	33.9%	32.8%	47.9%	35.5%
Charges pour le logement/R.D.	0.0%	18.9%	0.0%	14.3%	14.9%	12.9%
Crédits consommation / R.D.	0.0%	0.0%	17.4%	12.3%	0.0%	20.0%
% de ménages qui épargnent	87.8%	77.4%	84.5%	65.5%	74.2%	67.7%
<i>% de ménages en difficulté</i>	2.9%	10.9%	10.3%	14.0%	10.2%	26.2%
Total n =	595	287	264	321	216	173

Source: PSELL 1992

1. **Les ménages sans dette**, propriétaires ou locataires, sont ceux qui consacrent la plus forte partie de leurs revenus aux dépenses domestiques¹⁰.
 - Les propriétaires sans emprunt hypothécaire à rembourser, ni loyer à payer, ni emprunt à la consommation bénéficient de revenus beaucoup plus élevés que les locataires sans dette. Ils peuvent donc se permettre d'épargner plus souvent et rencontrent rarement des difficultés dans la gestion de leur budget (Tableau 22).
 - Les locataires sans dette disposent en moyenne des revenus les plus limités. Ils doivent en outre payer leur loyer. Bien qu'ils n'aient pas de dette à la consommation, le niveau de leurs revenus ne leur permet pas d'épargner aussi souvent que les propriétaires sans dette. Ils peuvent enregistrer plus souvent des difficultés à boucler leur budget. Ils s'en sortent pourtant beaucoup mieux que d'autres.
2. **Les ménages qui remboursent soit un emprunt hypothécaire soit des dettes de consommation** mais jamais les deux types de d'emprunts, disposent en moyenne de revenus plus confortables que les ménages sans dette. Ils consacrent une plus faible partie de leurs revenus aux dépenses domestiques que les ménages sans dette et pour cause : leurs emprunts respectifs pèsent sur leur budget (Tableau 22).

Selon que leurs revenus seront plus élevés ou plus faibles ils pourront épargner plus ou moins souvent. Au total, leur risque de surendettement n'est ni plus ni moins élevé que celui des locataires sans dette dont les revenus et la capacité d'épargne sont pourtant largement plus faibles.

¹⁰ Par dépenses domestiques nous entendons les dépenses courantes ou récurrentes auxquelles tous les ménages doivent faire face: chauffage, eau, électricité, alimentation, assurances, (le cas échéant, pension en maison de retraite). Ceci ne couvre donc pas nécessairement la totalité des dépenses des ménages: déplacements, frais d'entretien des voitures, coûts scolaires, loisirs etc.. L'objectif est de comparer, à titre indicatif, les types de ménages sur une liste commune de dépenses et non d'analyser la composition des budgets des ménages dans toute leur diversité.

Concluons provisoirement que le risque de surendettement d'un ménage dépend :

1. du fait qu'il dispose de revenus relativement faibles et amputés de la charge d'un loyer
2. de l'existence d'une dette dans le ménage, quelle que soit la nature de la dette et quel que soit le montant du revenu dont dispose le ménage.
3. **Les ménages qui cumulent emprunts hypothécaires et non-hypothécaires** disposent de revenus qui se situent parmi les plus élevés (Tableau 22). Etant donné le poids du remboursement de leurs dettes, leurs dépenses domestiques sont beaucoup plus limitées que celles des ménages sans dette.

Toutefois, ces dépenses domestiques représentent la même proportion de leurs revenus que les dépenses domestiques des ménages engagés dans un seul type d'emprunt. Comme leur taux d'endettement est sensiblement plus élevé, il leur reste moins d'occasions d'épargner et la probabilité qu'ils basculent dans la zone à risque de surendettement commence à s'élever par rapport aux autres types de ménages (Tableau 22).

4. **Les locataires ayant des dettes de consommation** bénéficient en moyenne de revenus plus élevés que les propriétaires ou locataires sans dette mais inférieurs aux autres ménages. Contrairement aux ménages dont les revenus sont relativement limités, ils ne consacrent qu'une faible partie de leurs revenus aux dépenses domestiques et pour cause : ils paient un loyer (contrairement aux propriétaires sans dette) et remboursent des dettes (contrairement aux locataires sans dette).

Le poids de leurs dettes ajouté au poids de leur loyer (32,9% de leur budget) est plus élevé que le poids des dettes de toute autre catégorie de ménages (maximum 26,6%). Il leur serait donc difficile d'être les champions de l'épargne systématique (Tableau 22).

Leurs revenus n'étant pas toujours très élevés, leurs charges souvent lourdes et leurs réserves d'épargne pas toujours substantielles, ils basculent beaucoup plus souvent dans la zone à risque que les ménages des autres catégories (Tableau 22). Ceux d'entre eux qui s'en sortent le mieux anticipent précisément les périodes où il faudra régler les factures ou procéder à des achats inévitables en épargnant plus souvent.

Nous avons écrit : les dépenses pour le logement créent un contexte qui *peut* rendre l'endettement à la consommation compromettant pour l'équilibre du budget.

Nous pouvons préciser que les loyers ont un effet beaucoup plus net que les investissements hypothécaires parce qu'ils concernent des ménages dont les revenus sont moins élevés, dont l'endettement à la consommation est plus élevé et dont le comportement d'épargne est beaucoup plus rare.

EN RESUME:

La probabilité de voir un ménage basculer dans la zone à risque de surendettement dépend successivement :

1. du fait qu'il dispose de revenus relativement faibles et amputés de la charge d'un loyer
2. de la présence même d'une dette dans le ménage, quelle que soit la nature de la dette et quel que soit le montant du revenu dont dispose le ménage
3. du cumul d'un emprunt hypothécaire et de dettes de consommation, même lorsque les revenus sont élevés
4. du cumul d'un loyer et de dettes de consommation lorsqu'il ampute des revenus qui ne sont ni particulièrement élevés ni particulièrement faibles.

Synthèse

En 1992, la récession s'installe.

La proportion des ménages endettés et le taux d'endettement des ménages luxembourgeois pris dans leur ensemble se stabilise après une longue période d'expansion.

Quels sont les moteurs de l'endettement?

La probabilité qu'un ménage s'endette pour investir dans son logement subit l'effet de trois forces: un effet de période, un effet d'âge et un effet de génération. Les ménages s'endettent plus souvent en 1992 qu'en 1985. Les investissements hypothécaires s'effectuent surtout au début du cycle de vie du ménage après quoi les ménages se désendettent progressivement. Dans toutes les classes d'âges, les ménages sont aujourd'hui plus souvent endettés que les ménages qui avaient le même âge qu'eux en 1985.

La probabilité qu'un ménage s'endette pour des biens de consommation dépend d'un effet de période et du nombre d'emplois dans le ménage. La mode des crédits à la consommation s'est diffusée à très grande vitesse dans la population depuis 1985 et plus il y a d'emplois dans le ménage plus ce ménage a tendance à recourir aux crédits à la consommation.

La diffusion des achats à crédit a été particulièrement notable dans la catégorie des ménages sans emploi. Ceux qui n'avaient pas d'emploi en 1985 ont suivi la mode, ni plus, ni moins. Ils sont donc plus souvent endettés en 1992. Mais la composition du groupe a changé. De nouveaux ménages sont venus les rejoindre : des ménages qui avaient un emploi et qui ont progressivement atteint l'âge de la retraite entre 1985 et 1992. Ces ménages ont importé dans le groupe des ménages sans emploi, une plus forte propension à recourir aux achats à crédit acquise à l'époque où il existait un ou plusieurs emplois dans leur ménage.

Qui supporte les taux d'endettement les plus élevés?

Les dettes hypothécaires pèsent surtout sur le budget des jeunes ménages et des ménages de personnes isolées.

Les emprunts non-hypothécaires pèsent surtout sur le budget des locataires sans enfant et des ménages sans dette hypothécaire ayant encore des enfants. Ils ont deux points communs: ce sont des ménages d'actifs qui ne cumulent pas le poids d'une dette à long terme et la charge d'enfants.

Parmi les ménages qui cumulent les deux types d'emprunts ce sont les ménages d'isolés qui supportent, en moyenne, le taux d'endettement le plus élevé.

Le risque de surendettement est particulièrement élevé chez les locataires ayant des dettes de consommation. Ce cumul loyer + dettes ampute des revenus qui sans être très élevés ne sont pas non plus les plus faibles. Les occasions d'épargner se font donc plus rares.

Liste des publications du panel socio-économique des ménages "Liewen zu Lëtzebuerg"

- **Méthodologie générale et répertoire des variables** - Année d'enquête: 1985 (Première vague). Document PSELL n°1. P. DICKES, P. HAUSMAN, A. KERGER -1987.
- **L'état de la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg**. Document PSELL n° 2. F.COURTOIS, P.HAUSMAN (1987).
- **Description des niveaux de vie et de bien-être économique dans les ménages résidant au Luxembourg - Année 1985-1987**. Série "Niveau de vie " 1. Document PSELL n°3 P. HAUSMAN (1987).
- **Niveaux de vie et de bien-être économique des ménages en 1985: principaux résultats en 1985**. Série "Niveau de vie " 2. Document PSELL n°4. P. HAUSMAN (1987).
- **Un indicateur pour mesurer la pauvreté objective: théorie et application dans la première vague du panel socio-économique Luxembourgeois - 1985**. Document PSELL n°5, P. DICKES (1987).
- **Un indicateur pour mesurer la pauvreté subjective. Théorie et application dans la première vague du panel socio-économique luxembourgeois : année d'enquête 1985** (première vague). Document PSELL n°6 P. DICKES (1987).
- **Pratique de l'échelonnement multidimensionnel**. Document PSELL n°7 P. DICKES, J. TOURNOIS (1989).
- **Pauvreté et conditions d'existence: théories, modèles et mesures**. Document PSELL n°8. P.DICKES (1989).
- **Logistique & documentation - Principes d'organisation de la documentation dans le panel**. Document PSELL n°9. J. TOURNOIS (1988).
- **Documentation transversale des variables 1985: première vague**. Document PSELL n°10. J.TOURNOIS (1988).
- **Evolution d'un groupe de ménages pauvres entre 1985 et 1987**. Document PSELL n°11. A. WAGNER (1989).
- **Description statistique des variables du questionnaire -1986-** (deuxième vague). Document PSELL n°12. A.KERGER, R. DE WEVER (1988).
- **Activité féminine, isolement et prestations familiales: un premier parallèle Luxembourg- Lorraine**. Annexes. Document PSELL n° 13. J.C.RAY, B.JEANDIDIER, S.CARVOYEUR (1990).
- **Le mode d'échantillonnage du panel "Liewen zu Lëtzebuerg" - Bilan des deux premières vagues**. Document PSELL n°14. P.HAUSMAN (1990).
- **Analyse des données irlandaises (enquête pilote -1987) pour construire une échelle de pauvreté**. Document PSELL n°15. P.DICKES (1988).
- **La collecte des données en 1986 - Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opérations de chiffrement**. Document PSELL n°16. A.KERGER (1989).
- **Organisation der Daten des Luxemburger Haushaltspanels. (Eingabe, Speicherung und Analyse von Paneldaten)**. Document PSELL n°17. G.SCHMAUS (1990) - (version anglaise: 17a).
- **MNDr, partition valuée selon la méthode de Roubens et Libert**. Document PSELL n°18. B.GAILLY (1989).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1986**. Document PSELL n°19. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Les modes de garde des jeunes enfants**. Document PSELL n° 20. A.AUBRUN, P.HAUSMAN (1990).
- **Les indicateurs sociaux de pauvreté: Tableaux de base et documentation**. Document PSELL n°21. P.HAUSMAN (1990).
- **Les personnes âgées et/ou retraitées au Luxembourg: leur environnement familial et leurs réseaux de solidarité**. Document PSELL n° 22. P.HAUSMAN, G.SCHABER (1991).
- **Examen des effets du phénomène d'attrition sur l'étude des revenus et de l'emploi - Années de références: 1985, 1986 et 1987**. Document PSELL n° 23 P.HAUSMAN, B.GAILLY (1990).
- **La constitution des fichiers de référence, nécessaire à l'étude du phénomène d'attrition**. Document PSELL n°24. R.DE WEVER (1990).

- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1987.** Document PSELL n°25. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Bilan de l'attrition au cours des trois premières vagues d'enquêtes: 1985/1986/1987.** Document PSELL n°26. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Imputation des revenus manquants dans le panel socio-économique luxembourgeois.** Document PSELL n°27. P.HAUSMAN (1990).
- **"PSELLDOC" Système documentaire pour le panel Luxembourgeois.** Document PSELL n°28. J.J.WESTER, avec la collaboration de A.AUBRUN (1990).
- **Le déroulement de la collecte en 1987. Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opération de chiffrement.** Document PSELL n°29. A.KERGER (1990).
- **La production des données: Vague 1988-1990.** Document PSELL n° 30. A.KERGER (1990).
- **Description statistique des variables du questionnaire -1987- Troisième vague.** Document PSELL n°31. R.DE WEVER, A.KERGER (1991).
- **Les ménages de retraités et les ménages d'actifs - Comparaison des niveaux de vie et des niveaux de dépenses.** Série "Niveau de vie " 3. Document PSELL n° 34. P.HAUSMAN, A.AUBRUN, A.KERGER (1991).
- **Situation der Arbeitslosen in Luxemburg.** Document PSELL n° 35. G.SCHMAUS(1991).
- **La recherche sur la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg.** Document PSELL 36. A.WAGNER (1990).
- **La distribution des revenus entre ménages en 1986 - Une comparaison de statistiques Luxembourg - Lorraine - Belgique.** Document PSELL n° 38. B.DELVAUX (1991).
- **Efficacité de la sécurité sociale dans la lutte contre la pauvreté.** Document PSELL n°39. P.HAUSMAN (1990).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1988.** Document PSELL n°40. B.GAILLY (1991).
- **Projet de recommandation du conseil portant sur les critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale.** Rapport préparatoire relatif au dispositif de suivi. Document PSELL n° 42. J.C.BROWN, A.WAGNER avec la collaboration de: P. HAUSMAN, A.KERGER, G.MENARD (1991).
- **La loi sur le Revenu Minimum Garanti. Quelques avis du public.** Document PSELL n° 43. A.WAGNER (1992).
- **L'endettement des ménages au Luxembourg 1985 -1989.** Série "Mode de vie" - 1. Document PSELL n°45. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1992).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Démographie-Famille I.** Document PSELL n°46. P.HAUSMAN avec la collaboration de M. Langers (STATEC) et du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Revenus-Conditions de vie II.** Document PSELL n°47. P.HAUSMAN, J.VECERNIK avec la collaboration du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1989.** Document PSELL n°48. B.GAILLY (1992).
- **Luxembourg, 1985 à 1989, une vague d'endettement.** Série "Mode de vie" - 2. Document PSELL n°49. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1993).
- **Les Effets de la Protection Sociale dans la Communauté Européenne.Contribution au programme "Convergence en matière de Protection Sociale"** (Commission C.E., DG V). Document PSELL n°50. P.HAUSMAN (1993).
- **Situation démographique de l'Europe des Douze - EUR12.** Document PSELL n°51. P.HAUSMAN (1993).
- **Les phénomènes associés au vieillissement de la population.** Document PSELL N°52. P.HAUSMAN (1993).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1990.** Document PSELL n°53. B.GAILLY (1993).
- **Insérer des nouveaux membres dans un panel longitudinal de ménages et d'individus: simulations.** Document PSELL n°54. B.GAILLY (CEPS/Instead) avec la collaboration de P.LAVALLÉE (Statistics-Canada) (1993). (Version anglaise disponible).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1991.** Tome II. Document PSELL n°55. B.GAILLY (1993).
- **Evolution générale du revenu des ménages: 1978-1990.** Série "Niveau de vie" 4. Document PSELL n°56. P.HAUSMAN (1994).

- **1985-1990. Endettement et risques de surendettement.** Série "Mode de vie" - 3. Document PSELL n°57. B.GAILLY (1994).
- **L'intégration sociale des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg.** Document PSELL n°58. G.SCHABER, P.BOUSCH (1993).
- **Insérer un échantillon complémentaire dans un panel longitudinal de ménages et d'individus: simulations.** (2e partie). Document PSELL n°59. B.GAILLY, P.LAVALLÉE (1994).
- **Revenus et endettement.** Série "Mode de vie" - 4. Document PSELL n°60. B.GAILLY (1994).
- **Mesure de l'efficacité des transferts sociaux selon une approche en termes de sécurisation du niveau de vie des ménages: une analyse statique puis dynamique, appliquée au cas du Luxembourg et de la Lorraine.** Document PSELL n°61. B.JEANDIDIER & N.POUSSING (1994).
- **Budget temps des femmes: l'opinion des femmes.** Document PSELL n°62. A.AUBRUN (1994).
- **Dispositif des pondérations des individus et des ménages de 1985 à 1992.** Document PSELL n°63. B.GAILLY (1994).
- **1985-1991. L'endettement au Luxembourg. Diffusion et concentration.** Série "Mode de vie" - 5. Document PSELL n°64. B.GAILLY (1994).
- **La variance des estimateurs d'un panel ménage. La méthode des groupes aléatoires appliquée au panel luxembourgeois.** Document PSELL n°65. M.RIEBSCHLÄGER. (1994).
- **Etude comparative de l'efficacité de la protection sociale.** Document PSELL n°66. P.HAUSMAN (1994). (Version anglaise disponible).
- **Les politiques économiques et sociales et les personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg** (Rapport national pour la Commission des Communautés Européennes - Novembre 1992). Document PSELL n°67. G.SCHABER, P.BOUSCH.
- **La mise en oeuvre des politiques sociales et économiques en faveur des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg** (Rapport national pour la Commission des Communautés Européennes et l'Observatoire Européen portant sur le vieillissement démographique et les personnes âgées). Document PSELL n°68. G.SCHABER, P.BOUSCH.
- **Actives, mais à quel prix?** Document PSELL n°69. B.LEJEALLE (1994).
- **Les Luxembourgeoises moins actives que leurs homologues européennes. Etude comparative de la structure des ménages et de l'activité féminine au Luxembourg et dans six autres pays européens -(Suède, Pays-Bas, Belgique, Allemagne de l'Ouest, Allemagne de l'Est, Danemark et Grande-Bretagne).** Document PSELL n°70. B.LEJEALLE (1994).
- **Les conditions de travail des personnes actives.** Document PSELL n°71. B.GAILLY (1995).
- **Etre au chômage au Luxembourg.** Document PSELL n°72. B.LEJEALLE (1995).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: 4. Place et rôle de la femme dans la société.** Document PSELL n°73. A.AUBRUN (1995).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: 3. Revenus-Conditions de vie.** Document PSELL n°74. P.HAUSMAN, en collaboration: J.VECERNIK et Ministère de la Famille et de la Solidarité (1995).

(mai 1995)

